

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le 07/10/2024

ID : 059-215903832-20240909-DC_2024_055-AU

République Française

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Marchés

Publics

JNV/SM/CD

DC-2024-055

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Marché 2024-04 LOT 1 : gros œuvre, démolition, désamiantage, construction – Avenant n°1

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la délibération n° 22-051 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité pour la ville de passer un avenant au lot 1 gros œuvre, désamiantage, construction du marché de rénovation de l'accueil de l'hôtel de ville à Marly

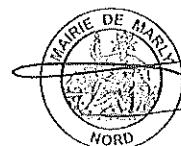
DÉCIDE

De conclure l'avenant n°1 au marché cité en objet avec la société titulaire **DI MUZIO CONSTRUCTION**, située à BRUAY SUR L'ESCAUT portant sur des travaux complémentaires de décaissement et de réalisation de dalle pour un montant de **31 549.93 € HT (37 859.91 € TTC)** soit une augmentation de 41 %. Le montant du marché est amené à **108 412.30 € HT** soit **130 094.76 € TTC**. Ces travaux complémentaires résultent de circonstances imprévues lors de la préparation du marché initial.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 09 septembre 2024

Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE



Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le 07/10/2024

SLO ✓

ID : 059-215903832-20240909-DC_2024_055-AU

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu
de sa réception en Sous-
Préfecture le ..07.10.2024
et de la publication le
..07.10.2024*